



Mis en ligne le 14/06/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n° 2023 / 145

Domaine : Institutions et vie politique

Objet : Délégation de fonctions

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

Vu les articles L 2122-18 et 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal des élections municipales du 09 janvier 2022,

Vu les procès verbaux de l'élection de la Municipalité du 16 janvier 2022,

CONSIDÉRANT qu'aucun Adjoint ne pourra assurer la célébration du Pacte Civil de Solidarité (PACS) le 14 juin 2023,

CONSIDÉRANT que les Conseillers Municipaux, inscrits dans l'ordre du tableau, sont empêchés,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Madame Nathalie ALVAREZ, Conseillère Municipale est déléguée pour remplir le 14 juin 2023 les fonctions d'Officier d'Etat Civil pour célébrer le Pacte Civil de Solidarité de Monsieur Fabien Vincent Albert LLOP et Madame Flora Marie-Victoria BLANCO.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services de la commune de CUXAC-d'AUDE est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché et dont ampliation sera remise à l'intéressée.

FAIT à CUXAC-d'AUDE, le 12 juin 2023

Pour ampliation,

Remis à l'intéressée le : 13/06/2023
Signature

Le Maire

Grégory DELFOUR

